



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

catégorie A

Question écrite n° 130376

Texte de la question

M. François Lamy attire l'attention de M. le ministre de la fonction publique sur les revendications des infirmières scolaires qui souhaitent le passage au statut A de la fonction publique d'État, comme cela existe dans la fonction publique hospitalière. Le Président de la République s'est d'ailleurs engagé à plusieurs reprises à revaloriser la carrière des infirmières scolaires. Le maintien du *statu quo* pourrait freiner le recrutement ; cette réforme apparaît donc comme un enjeu majeur pour renforcer l'attractivité de la profession qui n'a aujourd'hui pas beaucoup de perspectives d'évolution de carrière. Premier acteur de santé de proximité, surtout auprès des populations défavorisées, les infirmières scolaires sont essentielles. En plus de prodiguer les soins d'urgence, de recevoir les élèves en mal-être ou d'organiser des ateliers d'éducation à la santé, elles sont chargées de certains examens médicaux obligatoires pour les élèves. Il lui demande donc de lui indiquer quelles mesures le Gouvernement entend mettre en oeuvre pour répondre aux revendications des infirmières scolaires.

Données clés

Auteur : [M. François Lamy](#)

Circonscription : Essonne (6^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 130376

Rubrique : Fonction publique de l'état

Ministère interrogé : Fonction publique

Ministère attributaire : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 2012, page 2199

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)